

I. — *Morel de la Durantaye*

PAR M. BENJAMIN SULTE

(Lu le 16 mai 1894)

Un homme qui a servi dans l'armée durant quarante ans, qui a consacré ses loisirs et son énergie à coloniser le Canada, durant un demi-siècle, mérite une place dans la galerie historique du pays. J'ai donc cru bien faire en étudiant ce qui concerne Olivier Morel de la Durantaye, un type du cadet de famille, pauvre et courageux, attentif au devoir, cherchant à se procurer le bien-être par le travail et mettant toutes ses espérances dans l'avenir du nouveau pays. Voyons d'abord ses origines, à commencer par la pièce suivante qui est restée inédite :

“ Extrait des registres de la chambre établie par le roy pour la réformation de la noblesse du païs et duché de Bretagne par lettres patentes de Sa Majesté du mois de février dernier vérifiées au Parlement.

“ Entre le Procureur général du Roy, demandeur, d'une part, et François Morel, esenier, Sieur de la Chaussé, défendeur, d'autre part.

“ Vue par la dite chambre extrait de présentation faite au greffe d'icelle par le procureur du dit défendeur ce quinziesme jour de septembre au dit an 1668, contenant sa déclaration de soutenir la qualité d'Ecuier par ses prédécesseurs prise, et qu'il produira l'écusson de ses armes avec ses titres, le dit écusson par le dit défendeur produit par son Induction qui est d'*argent à un léopard passant de gueules*, et lequel défendeur déclare qu'il est fils d'Ecuier Thomas Morel, puisné d'Ecuier Julien Morel, Sieur de Grémil, tous deux enfants de Pierre Morel, fils de feu François Morel, qui était fils de Pierre Morel, fils de Charles, aussi fils de Guillaume, fils d'Alain Morel, Sieur de la Corbière, et de Damoiselle Guillemette Huet, et que le dit Alain Morel qui portait la seigneurie de la Corbière était du dit lieu de la Corbière, en la paroisse de Gouvray, Evêché de Saint-Brieuc.

“ Que Pierre Morel, son troisième petit-fils, bisayeul du produisant, étant à la suite et comme l'un des Gentilshommes du Seigneur de Rohan, épousa en premières nocces Damoiselle Urseline Hubert, Dame de la Viollais, près Blain, et en second mariage Damoiselle Guillemette de Carduel, de la maison de Greneil (ou Gremil), de la paroisse de Saffré, et que Alain Morel, son huitième devancier en droite ligne il se (illisible) que après sa mort Ecuier Guillaume Morel, aussi Sieur de la Corbière, qui épousa Damoiselle Jeanne du Parc, comme leur fils aîné, héritier principal et noble fournit es-mains au receveur du due pour la prescription du rachat en 1441, et que en 1448 le dit Guillaume Morel fût convoqué et